

MIXITÉ & DIVERSITÉ

La mixité

est désormais au cœur de l'avocature !

Le nombre de femmes associées dans les cabinets d'avocats d'affaires est en forte progression. Marie Peyréga (E04) et Sophie Dechaumet, avocates associées au sein du cabinet Hoche Avocats, retracent leurs parcours et nous partagent la vision qu'elles portent sur la mixité dans leur univers.



Pouvez-vous nous en dire plus sur vos parcours ?

Marie Peyréga : Diplômée de l'ESSEC et de l'université de Cergy-Pontoise en 2004, j'ai rejoint le cabinet Hoche Avocats en 2006. Depuis, j'exerce au sein du département fusions-acquisitions et private equity avec une expertise dans les opérations d'acquisition ou de cession, à l'occasion d'opérations de LBO ou de croissance externe (notamment dans le secteur des établissements privés de santé). De manière générale, j'accompagne des fonds d'investissement, des family offices ou des groupes industriels sur des opérations mid cap. J'interviens aussi sur des dossiers de contentieux ou de précontentieux entre actionnaires. Je suis membre de l'association ESSEC Alumni et participe aux séminaires du club ESSEC Private Equity.



Sophie Dechaumet : Après une maîtrise de droit des affaires puis un DESS de droit social et gestion des ressources humaines, j'ai prêté serment en 2004. J'ai débuté ma carrière au sein du cabinet d'affaires ML&A dans lequel je suis devenue associée en 2007. J'ai dirigé le département droit social pendant près de 13 ans avant d'intégrer le cabinet Hoche Avocats en septembre 2020. Depuis, je codirige, avec mon associée Frédérique Cassereau, également membre du Comex, le département droit social constitué d'une dizaine d'avocats. Je suis aussi membre de plusieurs réseaux d'affaires (notamment AvoSial - syndicat d'avocats d'entreprises en droit social -, Féminin Pluriel, etc.). J'anime des formations en droit social (HEC Executive, etc.) et rédige des articles sur des sujets d'actualité en la matière.

Quelques mots sur le cabinet.

M.P : Hoche Avocats est un cabinet français indépendant spécialisé en droit des affaires qui offre à ses clients des services dans l'ensemble des domaines de la vie juridique des entreprises : fiscalité des entreprises et du patrimoine, corporate, droit du travail, contentieux commercial, restructuring, propriété intellectuelle et industrielle, financement... Fusions-acquisitions, droit fiscal, droit social, et droit des affaires au sens large constituent les domaines d'intervention privilégiés du cabinet, aussi bien en conseil qu'en contentieux. Nous avons donc une pratique assez diversifiée et intervenons autant pour des fonds d'investissement que pour de d'ETI (notamment quelques sociétés du cac40) ou des family office.

S.D : Constitué de plus de 70 avocats dont 19 associés, le cabinet offre à ses clients français et étrangers un conseil full service dans l'ensemble des domaines du droit des affaires. Pour ma part, je conseille des sociétés du CAC 40, des grandes entreprises françaises et internationales, des ETI et des start-ups sur des problématiques du droit du travail et de la sécurité sociale, sur des aspects individuels, collectifs, en conseil et en contentieux. J'ai développé une expertise particulière sur les aspects sociaux des opérations de M&A et de private equity, et en matière de réorganisation et de restructuration. J'interviens également dans des dos-

siers contentieux à risque et j'accompagne régulièrement les sociétés et ses dirigeants dans leurs négociations de départs complexes et sensibles.

Quel regard portez-vous sur la mixité ?

S.D : Depuis plusieurs décennies, il y a une accélération de la féminisation du droit, notamment au sein de l'avocature et la magistrature où la proportion de femmes a considérablement augmenté et a même dépassé celle des hommes. Aujourd'hui, le droit social est une des spécialités du droit qui compte une majorité de femmes, collaboratrices comme associées. Un nombre croissant d'avocates investit, par ailleurs, des matières où les femmes étaient historiquement sous-représentées. Je me réjouis également des évolutions récentes de notre profession en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du Barreau de Paris, à savoir notamment la signature en juillet 2012 par le Bâtonnier de Paris, Christiane Féral-Schuhl, du Pacte de l'égalité (faisant du Barreau de Paris le premier ordre professionnel à porter les valeurs d'égalité) et l'organisation en 2019 des premières Assises de l'égalité, dont l'objectif était de mettre en avant les pratiques vertueuses de plusieurs cabinets d'avocats et de partager les engagements de l'Ordre en matière d'égalité professionnelle. Toutefois, la profession reflète la société dans laquelle nous vivons et l'égalité totale n'est toujours pas atteinte, notamment en termes d'évolution de carrière et d'accession aux postes d'associés.

M.P : En M&A et private equity, le monde des cabinets d'affaires compte beaucoup de femmes mais peu accèdent au grade d'associées. Ce secteur reste encore assez masculin, mais la mixité est un sujet d'actualité. Pour ma part, je fais partie de la commission Talents et Diversité de France

Invest, qui jusqu'alors s'appelait Invest avec Elles. En son sein, nous avons à cœur de porter le sujet de la mixité et la diversité au sens large dans le monde des affaires et plus particulièrement du private equity.

Pourtant, nous sommes encore en retard comparé à d'autres pays alors que certains stéréotypes liés à la maternité ont encore la vie dure.

Comment votre cabinet intègre cette dimension ?

S.D : Hoche Avocats a toujours été animé par une volonté forte d'être un cabinet inclusif et précurseur en matière de mixité et d'égalité femmes/hommes. Ainsi, il compte une proportion de femmes légèrement supérieure à celle des hommes, à la différence d'autres cabinets d'affaires.

Cette proportion se retrouve presque au niveau des associés. Plusieurs femmes, associées au sein des départements M&A/Private equity, travaillent dans un univers aux codes historiquement très masculins et participent à revisiter et féminiser ces derniers. Nous avons en outre la chance de bénéficier d'un véritable respect de l'équilibre vie professionnelle et vie privée et nous avons à cœur d'accompagner nos collaboratrices dans le développement de leur carrière et de leurs opportunités professionnelles. Créer un environnement de travail propice pour les jeunes talents et les fidéliser a toujours fait partie de notre ADN et nous sommes à ce titre particulièrement soucieux du respect de l'égalité femmes/hommes.

M.P : Depuis 2004 et jusque très récemment, notre cabinet était dirigé par un tandem de managing partners qui a su se détacher très tôt des conventions liées à notre milieu. Lorsque j'ai rejoint le cabinet, j'ai tout de suite constaté qu'on faisait confiance aux jeunes femmes. C'est en effet en les soutenant que nous les

fidélisons. Hoche Avocats a eu cette grande intelligence de savoir mettre le curseur au juste milieu. À l'époque, le télétravail n'était pas encore dans les mœurs mais nous étions un peu précurseur puisque j'avais une grande liberté d'organisation de mon travail. La seule chose qui importait n'était pas de savoir d'où je travaillais, mais si le dossier avançait comme le client l'attendait.

Quels conseils ou retours sur expérience pourriez-vous partager avec nos lecteurs / lectrices qui envisagent une carrière dans le monde du droit ?

M.P : Il faut savoir se détacher des diktats de la société qui présentent des freins aux évolutions de carrières des femmes. Une femme peut à la fois être une épouse, une mère et une excellente avocate. Il est essentiel de savoir s'investir pleinement sans pour autant s'épuiser. En cela, on peut comparer (dans une juste mesure) l'avocat à un sportif de haut niveau. Mais il faut reconnaître qu'une des clés du succès tient aussi aux qualités humaines et de management de l'associé ou de l'associée qui vous forme.

S.D : Il s'agit d'un métier intense mais extraordinaire. Il est cependant essentiel selon moi d'avoir la « fibre avocat » pour y réussir. Il faut rester passionné(e), savoir s'affirmer et ne jamais douter de sa légitimité.